

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



World Health
Organization

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy - Tel: (+39) 06 57051 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Agenda Item 3, 4(a), 4(b)

CRD26
ORIGINAL LANGUAGE

JOINT FAO/WHO FOOD STANDARDS PROGRAMME CODEX COMMITTEE ON PESTICIDE RESIDUES

50th Session

Haikou, P.R. China, 9-14 April 2018

COMMENTAIRES DU SENEGAL

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: Questions soumises au comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires

2. Questions demandant une action

Problème : Le Chili a demandé l'avis de la Commission de fournir des indications sur la façon d'aborder la question des bio-pesticides, bio-engrais et biostimulants, pour lesquels manquaient des définitions et des recommandations, notamment sur la possibilité de présenter un document de travail sur le sujet à l'organe subsidiaire adéquat.

Position : Le Sénégal remercie le Chili d'avoir porté cette question importante à l'attention de la Commission et se félicite de la poursuite des discussions sur l'élaboration d'un document d'orientation à présenter à l'organe subsidiaire adéquat. Cela vise à harmoniser les différentes approches internationales et cadre avec l'objectif stratégique 1.2 du Plan stratégique (2014-2019) sur la détermination des enjeux naissants. Le Sénégal attend avec impatience le document de travail qui sera élaboré par le Chili sur la base des recommandations de la CAC40.

Justification :

Les bio-pesticides, les biofertilisants et les biostimulants sont des sujets d'actualité et il n'existe pas de directives harmonisées au niveau international sur les définitions et les recommandations concernant ces questions. L'absence de lignes directrices internationales harmonisées pourrait entraîner des difficultés commerciales en raison d'initiatives législatives nationales divergentes. Ceci est notamment dû à l'utilisation croissante de ces produits pour améliorer la productivité agricole. Il est donc nécessaire de disposer d'approches harmonisées sur les définitions et les recommandations.

POINT 4 (a) DE L'ORDRE DU JOUR: Questions d'intérêt soulevées par la FAO et l'OMS en plus des activités de la JMPR 2017

1 Questions appelant des décisions

Problème : Il est nécessaire d'améliorer l'évaluation de l'exposition chronique par voie alimentaire pour les composés utilisés à la fois comme pesticides et comme médicaments vétérinaires. A cet égard, le JECFA et la JMPR ont mis en place un groupe de travail d'experts pour élaborer et proposer des modèles réalistes permettant d'évaluer l'exposition alimentaire à de tels composés.

Les résultats des modèles internationaux actuellement utilisés ont été comparés aux estimations de l'alimentation chronique de 13 pays.

Position : Le Sénégal est conscient de la nécessité d'améliorer l'évaluation alimentaire chronique des composés utilisés à la fois comme médicaments vétérinaires et pesticides et prend note des directives fournies par le JECFA et la JMPR à ce sujet.

À cet égard, le Sénégal soutient la poursuite des discussions approfondies et demande à la FAO et à l'OMS de continuer à recueillir des données de consommation alimentaire individuelles pour permettre la couverture plus complète d'un éventail plus large de pays et de groupes de population et pour éviter une prudence excessive dans les différentes approches à adopter.

Justification : Le Sénégal reconnaît que des difficultés ont été rencontrées dans le cadre des démarches scientifiques. La conclusion du groupe de travail d'experts JMPR / JECFA, si elle est mise en œuvre, conduira à une approche harmonisée de l'exposition alimentaire pour les composés utilisés en tant que médicaments vétérinaires et pesticides

2. Évaluation probabiliste de l'exposition alimentaire aiguë aux pesticides

Problème : Le conseil scientifique de la FAO / l'OMS a reçu des données de surveillance du Brésil, du Canada, de l'UE et des États-Unis pour lui permettre d'effectuer une évaluation probabiliste aiguë de 47 pesticides ayant une dose de référence aiguë. Le résultat de cette évaluation soutiendra la révision en cours de l'équation ACTEI

Position : Le Sénégal reconnaît que la modélisation probabiliste est utilisée pour affiner l'évaluation de l'exposition alimentaire aiguë aux pesticides. Cependant, il est nécessaire de faire preuve de transparence dans le processus d'évaluation. Les résultats annoncés pour 2019 sont attendus avec impatience.

Justification : Ceci est en ligne avec le travail en cours pour examiner l'équation ACTEI. Les méthodes probabilistes augmentent la validité des résultats de l'évaluation de l'exposition en fournissant un aperçu de la variance et de l'incertitude associées à l'exposition.

POINT 4 (b) DE L'ORDRE DU JOUR : Questions d'intérêt provenant d'autres organisations internationales

1^{ère} Partie : Activités de la Division mixte FAO / AIEA sur les techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture intéressant les travaux du CCPR.

Problème : La Division mixte FAO / AIEA sur les techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture collabore avec les pays Membres pour soutenir et améliorer les systèmes de sécurité alimentaire et de contrôle des aliments grâce à l'application de technologies nucléaires et analytiques connexes.

Position : Le Sénégal apprécie le travail de la Division mixte FAO / AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture visant à soutenir les pays en développement d'Afrique, par le renforcement de la capacité d'analyse, la mise au point des méthodes fiables de quantification et de surveillance des contaminants, à l'instar des résidus de pesticides dans les aliments.

Justification : Les pays africains ont beaucoup bénéficié des différentes activités de renforcement des capacités des laboratoires, ce qui a amélioré leurs compétences analytiques en matière de surveillance des contaminants chimiques alimentaires.